

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2023

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : **BELGIQUE**

Nom de la zone : **RESERVE NATURELLE DOMANIALE DES HAUTES-FAGNES**

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 1966 ; 57 années

Autorité centrale concernée :

Nom : Service Public de Wallonie, Direction de la Conservation de la Nature

Adresse: Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES/ NAMUR

Tél : Tél. : 081/335858

Fax : 081/335822

e-mail : Xavier.Rollin@spw.wallonie.be

www : /

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Service Public de Wallonie, Cantonement d'Elsenborn

Adresse : Unter den Linden 5, B-4750 ELSENBORN

Tel : 080/410170

Fax : /

e-mail : Rene.Dahmen@spw.wallonie.be

www :

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. œuvrer à la finalisation des plans de gestion pour toutes les zones de la réserve naturelle d'ici à 2028, faciliter leur adoption par les autorités responsables et s'efforcer d'assurer le financement de leur mise en œuvre; étudier la possibilité et la faisabilité de regrouper les plans de gestion liés à plusieurs espaces à l'avenir;

La possibilité de regrouper les plans de gestion de plusieurs zones a été étudiée et sera adoptée. Ainsi un nouveau plan de gestion commun sera établi en 2024 pour toutes les réserves naturelles de la vallée de la Rur (Nesselro, Herzogenvenn, Schwarzes venn, Rurtal, Breitenbach). Au Cantonnement de Verviers les plans de gestion ont été réalisés pour les RND tourbeuses à Solwaster/Jalhay (Ourire Fagne ; 4,86 ha) et la Tourbière de Solwaster (10,49 ha) et officialisés par AGW le 01/12/2022.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. poursuivre la restauration des zones humides et obtenir des ressources humaines et financières pour leur conservation à long terme;

En 2023 de nombreux projets PWDR ont été introduits et des budgets importants ont été approuvés pour restaurer des tourbières (RND du Rurhof, des fagnes de Stellerholz, de Hoscheit, de la Fagne des Deux-Séries, de la Fagne Wallonne, ...) et des landes tourbeuses dans les fagnes de l'Est (Fagne de Kutenhart). Un PWDR a été introduit et approuvé pour mettre en œuvre des travaux importants d'ouverture de fonds de vallées (Vallée de la Rur, Petite Rur, Windgenbach, Kobelbach) pour maintenir la dernière population de tairers de prés. Un autre a été introduit et approuvé pour entreprendre la coupe des semis naturels de feuillus et de résineux dans l'ensemble des secteurs de RND du cantonnement de Malmedy. Les appels d'offres pour ces projets ont été finalisés, les travaux de restauration de tourbière ont pu débuter fin 2023 sur le cantonnement de Malmedy, le reste des travaux débutera en janvier 2024.

D'importants travaux de restauration de tourbière par décapage ont débuté en 2023 en fagne des Deux-Séries et seront encore fort amplifiés en 2024 (par décapage, mais aussi par ennoisement via l'érection de digues dans les secteurs les plus plats). Des réparations de digues d'ennoisement de tourbière ont été menées en fagne de la Poleûr et à Herbofaye, afin de réparer des digues qui s'étaient ouvertes à la suite des inondations de juillet 2021. D'autres réparations seront encore menées en 2024 sur certaines digues en Fagne Wallonne, à Cléfaye et au Duret.

Des plantations de canneberge (*Vaccinium oxycoccos*) et de camarine noire (*Empetrum nigrum*) ont eu lieu, par petites placettes, dans certains secteurs de tourbière restaurés par décapage en 2015 en Fagne des Deux-Séries. Le but de ces plantations consiste à diversifier la végétation de tourbière qui s'installe dans les zones restaurées, avec des espèces typiques des tourbières qui ne pourront pas (au moins à moyen terme) réapparaître dans ces secteurs car elles ne constituent pas de banque de graines persistante et n'existent plus à proximité de ces zones restaurées. Les petites placettes pourront ensuite servir de source de diaspores pour les grands secteurs restaurés dans le même secteur.

De nouvelles plantations de genévrier (*Juniperus communis*) ont été réalisées au Fraineux (20 plants), dans la genévière du Bayehon (250 plants) et dans la Fagne Leveau (300 plants). Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « genévrier » mené par l'administration wallonne. Des dégagements des plantations de genévrier réalisées précédemment au Duret et au Fraineux ont aussi été menés.

Divers travaux de restauration de prés maigres de fauche ont été réalisés dans la vallée de la Petite Rur : fraissage/hersage de prés abandonnés et ensemencement avec des graines de plantes typiques des prés maigres (4,3 ha) ; fauchage de restauration de prés maigres abandonnés (2 ha). Ces secteurs restaurés feront ensuite l'objet d'une gestion d'entretien par la fauche. Des clôtures pour une gestion par du pâturage de bovins (15 ha) ont été installées sur des terrains anciennement déboisés dans la même vallée. Par ailleurs un budget de 600.000 € a été alloué aux cantonnements de Malmedy, Verviers et Elsenborn comme prix de « consolation » dans le cadre du projet Parc national. Les appels d'offres lancés dans le

cadre de ce budget ont également été finalisés en décembre 2023 et permettront de restaurer de nombreuses zones.

Enfin, des coupes de semis naturels de feuillus et résineux ont été réalisées en divers endroits de la RND (Kutenhart, , Allgemeines Venn, Rötenbuschel, tourbière haute active de la Fagne Wallonne, Herbofaye, Lonlou, Petite Rur, Fagne Devant Troupas, Fraineux, Neur Lowé, Setay, Rond Buisson). Ces travaux d'ouverture du milieu vont encore fortement s'intensifier dans tous les secteurs de la RND en 2024.

L'année 2023 a donc été exceptionnelle en matière d'apport de ressources financières afin de poursuivre les efforts de restauration.

Au niveau des ressources humaines, le cantonnement de Malmedy a pu bénéficier de 3 ouvriers nouvellement engagés. Au niveau du cantonnement de Verviers il y a un manque flagrant de personnel ouvrier domanial qui n'est plus disponible pour la gestion des RND. L'entretien des RND est confié à des entrepreneurs sur base de financements complémentaires aux budgets domaniaux.

2. poursuivre l'acquisition de parcelles présentant une haute valeur écologique pour renforcer la connectivité des écosystèmes et étendre l'espace de la réserve naturelle;

Un dossier d'acquisition de la dernière grande enclave privée au sein de la RND des Hautes Fagnes a été instruit en 2023. Il porte sur une surface de 49 ha. L'accord des propriétaires a été obtenu, le prix convenu et l'engagement budgétaire réalisé. L'acte d'achat est en cours de rédaction par le Département des Comités d'Acquisition d'Immeubles et la signature devrait intervenir dans le 1^{er} trimestre de 2024.

3. continuer à sensibiliser la population locale et les communes situées autour de la réserve, ainsi que les décideurs, à l'importance de la réserve naturelle au niveau européen;

Le 20 juin 2023 visite commune de Waterschap Limburg (NL), Wasserverband Eifel und Rur (D) et Direction des Cours d'Eaux Non Navigables (B) quant à la gestion hydrique de la tête de bassin versant de la Vesdre (post inondations 2021) au cantonnement de Verviers. Dans ce cadre des interviews ont été donnés aux médias locaux et nationaux (RTBF, Le Soir, Vedia) quant à l'influence des mesures de restauration de tourbières sur le ralentissement de l'écoulement des eaux du plateau des HF.

Il faut souligner que la Réserve naturelle des Hautes fagnes est un sujet très recherché par les médias et cela au cours de toute l'année : en période hivernale la neige sur le plateau, au printemps le danger d'incendie, Les gestionnaires n'ont pas besoin de se diriger vers les médias, ce sont les journalistes qui s'adressent régulièrement à eux pour parler de cette réserve naturelle, la plus connue en Belgique. Une télévision locale a lancé une série mensuelle sur les Hautes Fagnes, qui a permis de développer beaucoup de facettes :

[ABéCéDairE des Fagnes : A comme Amoureux - Vedia, television locale de la region de Verviers](#)

Le grand incendie du 29.05.2023 (cfr point 5 ci-dessous) a comme en 2011 suscité une « engouement » des médias nationaux et allemands. Une visite sur le terrain des médias et des responsables politiques, dont la Ministre TELLIER en charge de la Conservation de la Nature, a été l'occasion de souligner l'intérêt des mesures de restauration déjà entrepris dans le passé et l'importance de continuer à restaurer des habitats en vue de diminuer les surfaces de molinie, facilement inflammables.

4. évaluer la possibilité que le secteur du tourisme contribue à l'entretien des sentiers en bois de la réserve naturelle;

Les nombreuses réunions et demandes des gestionnaires ont enfin portés leur fruit. En 2023 des budgets conséquents (au total 1.300.000 € !) ont été alloués par la Ministre TELLIER, en charge de la Conservation de la Nature, la Ministre DE BUE, en charge du tourisme et la Province de Liège, pour le remplacement de la majorités des pistes en caillebotis dans la réserve naturelle. Tous les cahiers de charges ont été élaborés, les appels d'offres lancés et les marchés ont été attribués en décembre 2023. Les travaux vont débuter en 2024 et finalement 6.580 mètres de caillebotis seront remplacés.

En 2023 un caillebotis d'une longueur de 947 mètres a déjà été remplacé dans la vallée de la Helle avec un budget de 150.000 € alloué par la Province de Liège via le projet Rando-M de l'Agence de Tourisme des Cantons de l'Est.

5. continuer, en coopération avec le secteur du tourisme, à informer les visiteurs sur la conduite à tenir à l'intérieur de la zone protégée;

Dans le cadre d'une subvention exceptionnelle accordée aux porteurs du projet non retenu de parc national des Hautes Fagnes, la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a lancé une procédure de recrutement

d'un agent coordinateur de stewards. Ces derniers qui auront le statut de volontaires indemnisés par l'ASBL seront chargés dès 2024 d'accueillir et d'informer sur le terrain les visiteurs de la réserve naturelle ainsi que de les sensibiliser aux règles à respecter. Ils exerceront leurs missions en étroite concertation avec les agents du Département de la Nature et des Forêts.

6. envisager de faire une demande d'élargissement du Diplôme européen de la réserve naturelle des Hautes Fagnes à la réserve naturelle de la Fagne de la Haie Henquinet et du Sart Lurô et à celle du Rond-Buisson Duret;

Rien ne s'oppose d'élargir le Diplôme européen à la RND Haie Henquinet-Sart Lûro, classée depuis le 21 avril 2016 (98 ha) et à la RND Rond Ruisson-Duret, classée depuis le 10 janvier 2013 (326,33 ha).

7. utiliser davantage le logo du Diplôme européen sur tous les documents et brochures d'information et expliquer l'intérêt du diplôme s'il y a lieu, notamment dans les centres d'accueil des visiteurs et sur le site internet.

Il n'y a encore rien qui a été entrepris pour ce point.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Il n'y a pas eu de modification dans la gestion du site. L'année 2023 a été marquée par un apport important de moyens budgétaires (remplacement des caillebotis, projets PWDR approuvés, prix de consolation Parc National, ...). C'était une année intense de planification, de réalisation de cahiers des charges, de lancement d'appel d'offre ... L'année 2024 sera l'année de la mise en œuvre de tous ces budgets sur le terrain.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Le 29.05.2023 un incendie important s'est déclaré dans la zone du Allgemeines Venn. Cet incendie a mobilisé durant 3 jours plus de 300 pompiers de Belgique et d'Allemagne. Un hélicoptère de la Police fédérale a été sur place durant 3 jours pour aider dans la lutte. Cet incendie, le plus important depuis le dernier grand incendie de 2011 (1.300 ha touchés) a pu être circonscrit sur une étendue de 180 ha. Comme en 2011 cet incendie a suscité une « engouement » des médias nationaux et allemands.

Les sections suivantes du formulaire doivent seulement être remplies pour l'année précédant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés, c'est-à-dire année 4 après l'octroi du Diplôme européen ou année 9 après son renouvellement.

6. Patrimoine naturel (description abiotique générale: géomorphologie, géologie et hydrogéologie, habitats, flore, faune, paysage) – Etat de conservation

- 6.1. Milieu : modifications ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durables, effectives ou prévisibles
- 6.2. Flore et végétation : évolution des populations florales et du tapis végétal; causes présumées
- 6.3. Faune : modification des populations sédentaires ou migratrices ; lieux de concentration, de ponte ou de reproduction

7. Patrimoine culturel et contexte socio-économique

- 7.1 Patrimoine culturel
 - 7.1.1 Changements concernant le patrimoine culturel
- 7.2 Contexte socio-économique
 - 7.2.1 Changements concernant le contexte socio-économique

8. Intérêt pédagogique et scientifique

- 8.1 Visiteurs – Politique d'information
 - 8.1.1 Infrastructures d'accueil et information du public (bâtiments, brochures, plans, cartes, etc.)
 - 8.1.2 Fréquentation et comportement des visiteurs (nombre, répartition dans l'espace et le temps)
 - 8.1.3 Visites particulières (personnalités, groupes, etc.)
- 8.2 Recherche scientifique
 - 8.2.1 Recherches en cours ou terminées (observation, expérimentation; recensement ou inventaire des espèces figurant aux annexes de la Convention de Berne, etc.)
 - 8.2.2 Publications scientifiques

9. Description de la zone (vulnérabilité, statut juridique de protection, régime foncier, documentation)

- 9.1. Modifications d'ordre législatif ou réglementaire
- 9.2. Modifications du régime foncier (domanialisation, locations, etc.)
- 9.3. Extension ou aliénation, nouvelles affectations (par exemple en réserves intégrales)

10. Gestion de la zone (plan de gestion, budget et personnel)

- 10.1. Aménagements effectués
 - 10.1.1 Interventions écologiques sur la flore et les biotopes ; contrôle de la faune
 - 10.1.2 Protection contre les éléments naturels (feux, régime des eaux)
 - 10.1.3 Voies d'accès et de circulation (pistes, chemins, parkings, signalisation, clôtures, etc.)
 - 10.1.4 Equipement de séjour (refuges d'observation ou d'étude)
 - 10.1.5 Gestion des déchets
 - 10.1.6 Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables
- 10.2. Gestion
 - 10.2.1 Service administratif : modifications intervenues
 - 10.2.2 Service de gardiennage : modifications intervenues
 - 10.2.3 Mesures de police intérieure
 - 10.2.4 Infractions et dégradations ; poursuites judiciaires

11. Incidence de l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés

--